

EXTRAIT DU REGISTRE D ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté de désignation des représentants de la commune d'Olemps au Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CISPD)

N/Réf. : **AR2026/056**

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.132-13,

VU la loi n°2024-247 du 21 mars 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de désigner deux représentants au sein du CISPD de Rodez Agglomération,

ARRETE

Article 1: La commune d'Olemps désigne M. Maurice TEULIER en qualité d'adjoint aux solidarités et à la cohésion sociale ainsi que M. Jean GARGUILLO en qualité de correspondant défense au sein du conseil municipal

Article 2: Le mandat des représentants désignés prendra effet immédiatement et se poursuivra jusqu'au renouvellement du conseil municipal ou jusqu'à révocation par arrêté municipal ultérieur.

Article 3: Le présent arrêté sera transmis à la présidence du CISPD de Rodez Agglomération afin que la mise à jour de la composition du conseil soit effectuée.

Fait à Olemps, le 02 juin 2026

Le Maire

Danièle KAYA- VAUR